

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 6 avril 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le six avril deux mil vingt et un, à vingt heures, à la Salle Saint Martin, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Jean-Paul De Vermont, Geneviève Foley, Marie-Claire Berrerd, Alain Arnaud, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Ludovic Batteur, Mirabelle Rousset-Charensol, Xavier Collonge, Adrien Carret, Maryline Trichard, Mirabelle Rousset-Charensol, Damien Lamboley

Damien Lamboley été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 2 avril 2021

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I. AFFAIRES DIVERSES

Affaires scolaires

1. Conseil d'école

Myriam Perrin présente le compte-rendu du conseil d'école du 23 mars 2021 sur les points suivants : organisation des horaires, prévision des effectifs à la rentrée de septembre 2021 (121 élèves), informations sur la sécurité, les travaux et le matériel, les actions pédagogiques et le périscolaire.

Personnel communal

1. Gratification de stage

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un stagiaire a été accueilli au restaurant scolaire pendant 6 semaines dans le cadre d'une 2^{nde} PRO SAPAT entre le 18 janvier 2021 et le 3 avril 2021. Il propose au conseil municipal de récompenser l'implication et le professionnalisme du stagiaire, Dauric Piels, par le versement d'une indemnité.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant la qualité du travail réalisé par le stagiaire et son implication au sein du restaurant scolaire, décide, après avoir délibéré, d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une gratification exceptionnelle de 374.40 € à Dauric Piels.

2. Adjoint technique

Mme GUYOT Yolaine a été recrutée dans le cadre de la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité ouvert au grade d'adjoint technique à raison de 26.75/35ème heures jusqu'au 13 avril 2021. Au regard des mesures sanitaires, il s'avère nécessaire de poursuivre ce renforcement jusqu'au 13 juillet 2021. L'agent donnant toutes satisfactions dans les missions qui lui sont confiées, son contrat est reconduit pour cette nouvelle période.

3. Cantinière

Le service Handicap et Maintien dans l'emploi du Centre de Gestion a effectué l'étude de poste et nous a transmis des propositions d'aménagement. Malgré l'achat d'équipement, il semble difficile de réintégrer l'agent sur le temps de ménage de l'école et du temps de travail supplémentaire s'avère nécessaire pour le restaurant scolaire. Les solutions sont donc en cours d'étude.

Affaires diverses

1. Crise sanitaire

18 enfants de personnels prioritaires sont actuellement scolarisés (8 maternelles et 10 élémentaires). L'ensemble du personnel est donc mobilisé pour assurer cet accueil.

Une demande est en cours avec notre prestataire informatique afin de mettre en place le télétravail.

Les déplacements pour les commissions et assemblées délibérantes sont autorisés sur présentation de la convocation.

Ludovic Batteur précise qu'il serait nécessaire de communiquer sur le centre de vaccination de l'Escale à Arnas.

FINANCES

1. Etat annuel des indemnités de fonction des élus

Conformément à l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, Monsieur Le Maire présente l'état de l'ensemble des indemnités perçues par les élus.

2. Remise sur bail commercial

Monsieur le maire rappelle qu'un bail commercial a été conclu avec la société Vittelrest en date du 15 avril 2019 pour un loyer reparté de la façon suivante :

- la partie restaurant : 805 € HT auquel s'ajoute la TVA pour un montant de 161 €
- la partie habitation : 345 €

En raison de la crise sanitaire du Covid-19, le commerce est fermé depuis le 1^{er} novembre 2020. Une réduction de la moitié du loyer de la partie restaurant a été accordée pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2020. Monsieur le Maire propose de reconduire cette réduction pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021 ce qui représente 1 207.50 € HT soit 1 449 € TTC.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder une réduction de 1 207.5 € HT soit 1 449 € TTC pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021.

III. BATIMENTS COMMUNAUX

1. Informations diverses

Jean-Paul de Vermont présente les devis pour la mise en peinture des barrières de la place du Petit Tertre et des dessous de toit et fenêtre de la salle des fêtes :

- Sarl TRICHARD Cédric : 13 565.12 €
- Raphaël PONNET : 21 926.40 €

Le devis de l'entreprise Trichard est validé.

Cédric Trichard doit intervenir pendant les vacances d'avril afin de remédier aux points d'entrée du radon à l'école avec de la mousse expansive et du silicone. Un nouveau contrôle sera réalisé à la suite de ces travaux.

Des travaux sont en attente pour la barrière du jardin de la maison d'assistantes maternelles, le toit de la résidence Ponosse et la barrière des jeux de boules.
La commission bâtiment se réunira samedi 10 avril à 10h à la mairie.

IV. ENVIRONNEMENT

Voirie

1. Jardin de la mairie

Jean-Claude Desbat présente les trois devis pour la réalisation de l'aménagement :

	Gimaret Paysage	SRD Beaujolais	CP TP
Remise en forme du terrain	666.67	600	900
Mise en place cailloux de blocage	2 013.05	1 117.50	1 166
Finition St Martin	2 282	1 627.50	1 150
Bordure Acier			900
Total	4 961.72 €	4 014 €	4 116 €

Le devis de l'entreprise CP TP est retenu.

Il informe également qu'il a validé un devis pour la remise en forme du chemin du Montmain pour un montant de 2 640 €.

2. City stade

Jean-Claude Desbat présente un projet de barrière autour du city stade à une hauteur de 1.10 mètre. Il semblerait nécessaire de prévoir des filets supplémentaires sur les retours. La commission étudiera les solutions.

3. Convention relative aux travaux d'aménagement d'une écluse

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que dans le cadre de la réalisation de travaux d'aménagement d'une écluse sur la route départementale en agglomération, la commune doit conclure une convention avec le Département du Rhône. Cette convention a été approuvée par la commission permanente du Département en date du 5 mars 2021.

Mr le Maire donne lecture de la convention qui définit les conditions administratives, techniques et financières pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'écluse.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE**, la convention proposée
- **AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

4. Aménagement du Bourg

Jean-Claude Desbat présente les dernières prévisions d'aménagement de la Route de la Cime. Afin de valider ce projet, un géomètre doit intervenir pour délimiter la voirie et un contact sera pris avec certains propriétaires pour acquérir les parcelles en bordure de voirie.

Il sera possible de réaliser cette année l'îlot en bordure du parking de l'école et la rue Claude Brailon.

5. Réunion voirie CAVBS

Suite à une visite sur place avec le service voirie de l'agglo, la rue de la Maison Jaune sera réalisée cette année. Les canalisations d'eau de la rue de la Mine et de la rue du Mathy devant être changées, les travaux sont repoussés à 2022 en incluant l'impasse du Verger.

Des travaux seront entrepris rapidement afin de sécuriser l'accotement au niveau du Pont de la Valla.

6. Signalisation de voirie

Les signalisations suivantes seront mises en place :

- Chemin des Charmilles : interdiction au plus de 9 tonnes
- Rue de la Madone : indication d'un rétrécissement au niveau du Sottison
- Chemin de Charodet : voie sans issue

Urbanisme

1. Permis de construire

PC0692572100004 – 23 rue du Sotison – AL 202 – VITRY JérémY

Réhabilitation d'un cuvage en habitation – pièces complémentaires

Le conseil émet un avis favorable

2. Déclarations préalables

DP0692572100007 – 227 rue Barthélémy Piéchut – AB 227 – BERRERD Julien - Modifications de façade. **Dossier soumis à l'accord de l'ABF**

DP0692572100008 – 63 rue Gabriel Chevallier – AB 364 – DUFOUR Gaël - Changement couleur volets. **Dossier soumis à l'accord de l'ABF**

DP0692572100009 – Le Crêt Vorion – AE 352 – BRANCHE Jean - Terrasse couverte

Le conseil émet un avis favorable

DP0692572100010 – 999, rue de Blacé – AE 365 – BERNARD David - ghgffAvancée sur terrasse

Le conseil demande un plan plus précis du projet.

DP0692572100011 – 125 chemin du Moulin – AK 180 - Transformation d'un local agricole en gîte

Le conseil émet un avis favorable

DP0692572100012 – 227 rue Barthélémy Piéchut – AB 227 - Création d'un accès et d'un parking

Dossier soumis à l'accord de l'ABF

3. Certificat d'urbanisme

CU0692572100004 – Le Villard – AC 121

CU0692572100005 – Le Bourg – AB 273 et 276

CU0692572100006 – 67 route de Clochemerle – AB 219

4. SAFER

La SAFER informe des ventes de propriétés sur la commune.

Environnement

1. Frelon asiatique

Un apiculteur d'Odenas nous a interpellé sur la prolifération du frelon asiatique dans notre région qui s'avère dangereux pour la population et pour les abeilles. Jusqu'à aujourd'hui la lutte consistait à la destruction des nids, souvent trop tard car on les aperçoit en fin de développement. Il propose donc de procéder à la capture des fondatrices dès le début du printemps grâce à la pose de pièges efficaces et sélectifs fabriqués par un apiculteur du Finistère qui lutte depuis plusieurs années

contre ce fléau. En concertation avec plusieurs communes limitrophes, nous avons décidé d'acquérir, dans le cadre d'une commande groupée, 5 bacs de capture pour un coût de 300 €. Nous en disposerons à l'école, au stade et vers les lieux où des nids ont été détruits l'année dernière.

V. SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

1. CAVBS

Jean-Charles Perrin présente le compte-rendu du conseil communautaire du 25 février 2021. Les projets d'investissements concernent la rénovation de la station d'assainissement de Villefranche, la création d'un établissement petite enfance, un projet de nouvelle déchèterie, la voirie.

2. CAVBS - Convention service mutualisé d'instruction des ADS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2014 l'instruction des autorisations d'urbanisme sont à la charge de la commune alors qu'auparavant, elle était réalisée par les services de la DDT. Un service mutualisé a donc été instauré au sein de la CAVBS avec laquelle la commune a conclu une convention pour la période 2014-2020. Une nouvelle convention doit donc être signée pour la période 2021-2026.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui a pour objet de définir les modalités d'une mise à disposition auprès de la commune de Vaux en Beaujolais du service de la CAVBS chargé de l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune par son maire.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE**, la convention proposée
- **AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

3. SIECB

Jean-Claude Desbat présente le compte rendu du conseil syndical du 23 mars 2021. Il précise qu'une subvention de l'agence de l'eau a permis de réaliser plus de travaux. Le syndicat étudie la possibilité de création d'un sixième puits. Une réflexion est en cours pour la construction d'une station de potabilisation de l'eau. Le remplacement des canalisations d'eau de la rue de la Mine et de la rue du Mathy est prévu cette année.

VII. QUESTIONS DIVERSES

- Jean-Paul de Vermont propose d'installer une boîte à livres permettant aux administrés de déposer et récupérer des livres librement. Elle pourrait être positionnée près des jeux d'enfants.
- Maryline Trichard propose de mettre à disposition des administrés des bacs de collecte pour les masques usagés en vue de leur recyclage. Un contact sera pris avec la commune du Perréon pour connaître le fournisseur avec lequel il travaille.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 22 heures 45